

<p style="text-align: center;">Compte rendu du conseil municipal n°43 Mardi 27 Novembre 2012</p>
--

Secrétaire de Mairie : Muriel TRAPATEAU

Secrétaire de séance : Annie MOAL

Présents : M. le Maire Jean-Louis VIGNON, Julien POUPON, Hervé LE MENS, Bernard CORNEC, Pascale CORRE, Sébastien GALLET, Nathalie ABIVEN, René RAUD, Fanch DANTEC, Rémi LE BERRE, Yvon BRISHOUAL, Jacques BEAUCHAMP, Annie MOAL.

Absent : Yvon LE BRAS a donné pouvoir à Jean Louis VIGNON.

Le compte rendu du conseil n° 42 a été approuvé à l'unanimité.

I) Bilan d'activités de la MPT :

Pascale CORRE et Julien BRUZIERES nous ont présenté le bilan.

Au foyer :

- 37 jeunes dont 5 nouveaux depuis septembre (+6 nouveaux en novembre).
- Plus grande fréquentation le vendredi (environ 10 jeunes) que le samedi (environ 4 jeunes).
- 11 jeunes fréquentent au moins une fois le foyer par semaine.
- 21 jeunes ont une fréquentation plus occasionnelle.
- Moins de succès pour les soirées « on sort ce soir », les jeunes commencent à proposer et organiser des sorties.
- Les vac'ados permettent de « toucher » de nouvelles personnes et ainsi « renouveler » le foyer.

Vac'ados et séjours :

- Une plus grande fréquentation des vac'ados, à l'inverse une légère baisse au niveau des séjours l'été.
- Les jeunes qui fréquentent le foyer ne sont pas les mêmes qui fréquentent les vac'ados et séjours.

CMJ les élections auront lieu en début d'année (2013).

Pour les activités du foyer, des vac'ados et des séjours, il est important de communiquer sur l'ensemble des moyens que nous avons : internet, presse, bulletin communal et panneau d'affichage école.

II) Bilan d'activité CCPLD :

Jean Louis VIGNON nous présente les principaux faits marquant de l'année 2011.

FAITS MARQUANTS

- Finances**
Nouveau panier fiscal pour la communauté (CET, CVAE, IFR, TH...)
 - Transfert de la part départementale de la taxe d'habitation
 - Création de la commission intercommunale des impôts directs
- Aménagement du territoire**
 - Travaux préparatoires à l'élaboration d'un Plan Stratégique du Territoire
- Pays de Brest**
 - Approbation du SCoT (13 septembre 2011)
- Politique de l'habitat**
 - OPAH : adoption du dispositif d'intervention
 - Prise en charge opérationnelle du dispositif logement d'urgence
- Modification des statuts** (décembre)
 - Création d'un SPAC communautaire (effet de la prise de compétence au 1er janvier 2013)
- Economie**
 - Adoption du projet d'aménagement :
 - o du volet économique des friches industrielles Rolland Pencran
 - o du projet d'aménagement de la ZAE Irillac/Daoulas
- SIG**
 - Numérisation réseau eau potable, eaux usées et pluviales
- Audit énergétique des bâtiments communautaires**
- Environnement**
 - Approbation du projet de l'unité de traitement des emballages secs ménagers de Sotraval
 - Expérimentation de la nouvelle organisation de la collecte des déchets ménagers sur 2 communes : Saint-Divy et Loperhet

FAITS MARQUANTS

- Transports scolaires** : reprise de la compétence pleine et entière par le Conseil général
- Couverture très haut débit du territoire**
 - desserte très haut débit des zones d'activités aux abords de la RN12 et de Mescoat (études)
- Aqualorn**
 - nouveau positionnement marketing du complexe privilégiant un accueil élargi du public
- Création d'une agence Pôle Emploi à la Maison des Services Publics**
- Mise en place d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage communautaire en direction des communes.**
- Initiation à la musique (élèves du 1^{er} degré)** : signature d'une convention avec les JMF
- Tourisme**
 - extension schéma communautaire des sentiers de randonnées (Joyeuse Garde/Roc'h Morvan et sentier de la Mignonne)
- SPANC**
 - dispositif d'aides à la résorption des points noirs en zone littorale (assainissements individuels)
- Voie de Lanrinou** : lancement des procédures d'expropriation.

Nb : La Taxe professionnelle de 2012 pose problème, on constate une augmentation majeure comparée à l'année précédente, ce qui est préjudiciable pour nos artisans. Ils sont tenus de payer ce qu'ils doivent mais la taxe sera revue début 2013.

III) Convention d'assistance de la CCPLD aux communes – RD47 :

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU BOURG

Entre les soussignés,

Monsieur Jean Louis VIGNON agissant en qualité de Maire de la commune de SAINT URBAIN, spécialement autorisé à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du conseil municipal du [] dont un extrait certifié exécutoire demeure ci-joint annexé.

D'une part,

Et

Monsieur Jean-François JAOUANET, agissant en qualité de Président de la communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas, ayant son siège à LANDERNEAU (29800) 59 rue de Brest, spécialement autorisé à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du conseil communautaire du 11 février 2011 dont un extrait certifié exécutoire demeure ci-joint annexé.

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT EXPOSE

Par délibération en date du 11 février 2011, la Communauté de communes du PAYS de LANDERNEAU DAOULAS a décidé d'apporter une assistance aux communes et syndicats de son territoire, pour l'élaboration de programmes d'investissements et leur suivi, des études aux travaux. Dans ce cadre elle apporte une assistance à la commune de Saint Urbain qui a demandé l'intervention du service communautaire pour l'opération d'aménagement de la route de Landerneau.

ARTICLE 1 – DEFINITION DE LA MISSION

1.1 Définition générale

Cette mission d'assistance possède un caractère administratif, financier et technique qui recouvre les prestations désignées ci après. Elle comprend pour l'ensemble des phases constituant la mission une assistance à la gestion du projet de construction/d'étude de la commune avec notamment :

L'accompagnement dans

- ✓ La rédaction des pièces administratives et techniques en vue de consulter un maître d'œuvre (MOE),
- ✓ le choix de la procédure de consultation à mettre en œuvre,
- ✓ le suivi des études de MOE
- ✓ le suivi des opérations de réception.

La commune est le maître d'ouvrage du projet et reste responsable de ses choix. En aucun cas la responsabilité de la Communauté de Communes ne pourra être engagée dans le cadre d'une quelconque recherche de responsabilité.

1.2 Contenu de la mission

✦ ELABORATION d'un PROGRAMME

Cette partie de mission comprend sur la base de la réflexion produite pour la commune :

- La production d'une étude de cadrage du projet :
 - proposition d'un planning prévisionnel,
 - proposition d'une estimation prévisionnelle du coût de l'opération,
 - proposition d'élaboration de dossiers de consultation et d'aide au choix des prestataires pour l'analyse de site (relevés topographiques du site, ...) et suivi des études correspondantes,

- L'élaboration du programme :

A ce stade et en fonction de la réflexion sur le projet et des éventuelles difficultés rencontrées, la commune pourra faire le choix de s'orienter vers :

- ✓ La consultation d'un Maître d'œuvre (MOE)

La mission pour cette phase est considérée terminée lorsque le maître d'ouvrage a validé le programme en vue de lancer la procédure de consultation pour le choix d'un MOE.

✦ SUIVI des ETUDES

Cette partie de mission comprend :

- La mise en place du marché de prestations d'études

Le service communautaire

– Elaborera :

- ✓ un dossier de consultation issu du programme approuvé.

Le service communautaire

– Assistera la commune

- ✓ Pour le choix du Maître d'œuvre par une aide à :
 - ✓ L'analyse des offres,
 - ✓ La rédaction du rapport d'analyse des offres
 - ✓ La mise au point du marché.

Pour le suivi des études par une aide à :

- ✓ L'animation et le suivi de la production des dossiers par le maître d'œuvre à chaque étape de l'étude (rendu et synthèse d'étude)
- ✓ L'examen de la conformité de la prestation rendue au marché
- ✓ Analyse des pièces écrites du dossier de consultation des entreprises rédigé par le maître d'œuvre

La mission sur cette phase est considérée terminée lorsque les marchés de travaux ont été notifiés par le maître d'ouvrage.

Pour la partie travaux :

- ✓ Le suivi de la production des DOE.
- ✓ L'analyse et le conseil sur l'organisation proposée par le maître d'œuvre pour la réception des ouvrages.

La mission sur cette phase est considérée achevée lorsque les opérations préalables à la réception des ouvrages ont été réalisées.

ARTICLE 2 – CONDITIONS FINANCIERES

2-1 Conditions générales d'établissement du prix

Le prix est réputé établi sur la base des conditions d'application de la grille tarifaire approuvée par délibération du conseil communautaire le 11 FEVRIER 2011. (Cette grille sera revalorisée par décision du conseil communautaire)

2-1 Caractéristiques de l'opération

Le budget estimatif du maître de l'ouvrage pour l'opération est de 125 000€ HT dont 100 000 € HT pour la phase travaux.

2-2 Rémunération de la mission

Forfait de rémunération Programme-Etudes MOE HT	1615.00 €
TVA 19.6%	316.54 €
Forfait de rémunération TTC	1931.54 €

Arrêté en toute lettre la somme de :

MILLE NEUF CENT TRENTE ET UN EUROS ET CINQUANTE QUATRE CENTS

La convention est votée à l'unanimité par le conseil.

IV) Etude de sol station d'épuration :

FONDASOL	6 580 HT
GINGER	5 100 HT
KORNOG	4 950 HT

La station d'épuration existante sera renforcée sur le site actuel. Une étude du sol est nécessaire avec des sondages autour de l'aire de déchets verts. Cette étude sera confiée au cabinet KORNOG suite au vote du conseil : 12 Pour et 2 Abstentions (J BEAUCHAMP et N ABIVEN).

V) Modification Budgétaire :

Budget EAU

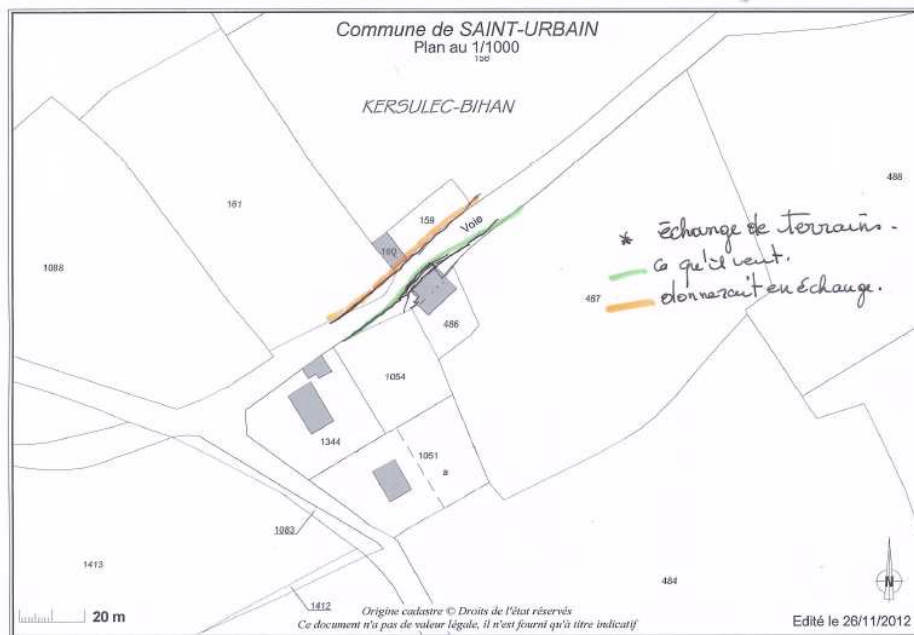
Objet de la dépense	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
6061- Fournitures stockables	2 000	
615- Entretien Réparation	5 000	
701249 Redevance Pollution	13 000	
022 - Dépenses imprévues	3 000	
7011- Eau		10 000
701241 - Redevance Pollution		13 000

Budget ASSAINISSEMENT

Objet de la dépense	Depenses	Recettes
Fonctionnement		
615- Entretien Réparation	10 000	
6061 - Fournitures non stockables	2 000	
706129 - Redevance Modernisation	4 900	
022 - Dépenses imprévues	8 000	
70611 Consommation		20 000
706121 - Redevance Modernisation		4 900
Investissement		
2031 - Etudes		5 000
2313 - Constructions	5 000	

Le conseil autorise quelques modifications budgétaires, tout en respectant l'équilibre budgétaire, vote à l'unanimité.

VI) Régularisation cession terrain Kersulec :



Le propriétaire désire rallonger sa maison d'un mètre ce qui nécessite un échange de terrain. Une enquête publique n'est pas nécessaire, cependant Pascale Corre demande de garder un passage suffisant pour un tracteur. Les frais d'échange sont à la charge du propriétaire. Vote du conseil à l'unanimité.

VII) Protection sociale complémentaire :

Indemnisation 100%

Cotisation 1.4 %

Sur traitement indiciaire bru + NBI

<p>LE MAIRE PROPOSE À L'ASSEMBLÉE</p> <p>Article 1 : De participer à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour le risque prévoyance :<ul style="list-style-type: none">- en participant aux cotisations des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation passée par le CDG 29 pour le compte de la collectivité pour les garanties sur le régime de base. <p>Dans le cadre de la convention de participation proposée par le CDG 29, l'assiette de cotisation et d'indemnisation sera :</p> <ul style="list-style-type: none">- le traitement indiciaire brut + NBI <p>Le plafond d'indemnisation sera fixé à 100% de l'assiette de d'indemnisation retenue.</p> <p>Article 2 : De fixer le niveau de participation comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour le risque prévoyance : 30 € euros par mois brut <p>Les montants sont fixés pour chaque emploi en équivalent temps complet.</p> <p>Article 3 : La participation sera revalorisée selon la valeur du point.</p> <p>Article 4 : Les agents non titulaires peuvent bénéficier de la participation, sous réserve d'une durée de contrat minimale d'un an.</p>

Cette protection sociale est prise en charge par la commune depuis 15 ans dans le contrat avec Groupama. Elle assure aux employés l'intégralité du salaire pendant une année lors d'un arrêt maladie (sans les primes). Cette protection sera assurée en 2013 par convention avec le CDG 29 pour les collectivités territoriales qui le souhaitent..

Nous procéderons au vote lors du prochain conseil, demande d'information complémentaire à propos de l'article 4.

VIII) Recrutement CAE :

Martine MAZE est recrutée en CAE pour l'entretien des bâtiments, la garderie et la cantine.

IX)« Catastrophe naturelle » :

Une quarantaine de dossiers ont été déposés en mairie.

Numéros	Nom	Adresse	Dégâts
1	KERDONCUFF	200 rte de Kerhuel	Inondé cours + portail bloqué
2	NEDELEC	3 Allée de Balanec	
3	TIRILY	Stang Meyet	Inondé boue garage (voirie détruite) Refaire son allée
4	LE SIGNOR	Guem ar c'hoadic	Local professionnel inondé
5	LEON Michel	360 Rte du Stum	voirie détruite
6	LE ROY – LE BOT	50 rte de landemeau	eau remonté par la douche (assainissement)
7	MAZE JOEL	70 rte de landemeau	eau remonté par la douche (assainissement)
8	COUTURIER JACKY	5 Résidence Ty Guen	talus effondré inondation sous sol
9	MOALIC ANDRE	60 allée de Bellevue	sous sol chaudière, PC
10	DANTEC JEAN PAUL	116 Rte de Kerdaoulas	20 cm dans la cave
11	BARBERO DANIEL	41 Résidence Rurale	sous sol inondé 1m50, chaudière, gros dégâts
12	POTDEVIN ROGER	65 Rte de Kastel Dour	Maison + garage
13	PERON JOEL	37 Résidence Rurale	Garage + entrée Habitation
14	BIGER DAVID	85 Rte de Kastel Dour	
15	BONNEC DENIS	345 Rte du Bodan	voiture noyé dans le garage 1m20 Outillage – gros dégâts
16	RIBET GUY	12 Allée de Balanec	sous sol
17	CLOITRE THIERRY	22 Résidence rurale	62 cm , sous sol, sèche linge, meubles ...
18	VIGNON JEAN LOUIS	22 Allée de Pen Ar Vally	
19	GOAR DAVID	Kergoat	reçu l'eau des champs + étang
20	MOUNIER GERARD	715 Rte du Stum	eau dans le garage + chaufferie
21	SWIRIDA ERIC	24 Résidence Rurale	chemin allés canalisation
22	GESTIN MATHIEU	21 Résidence rurale	5cm garage tronçonneuse, batterie, posta a souder ...
23	Salle Ty Kreisker	Bourg	Fuite par goutiere dans les toilettes, fuite scène
24	HEMERY	235 Rte du Bodan	Chaudière, 40 cm d'eau machine a laver ..
25	LE BORGNE	45 Venelle de Bellevue	maison neuve, garage matériaux inondés
26	BOURMAUD RONAN	250 Rte de Kerdostin	70 cm au sous sol, voiture, moto chaudière électroménager ...
27	NICOL JEAN	18 Rte de Kergoat	terrain ravagé, demande de la terre
28	BOUVIER GERARD	180 Rte de Landemeau	Garage + congélateur
29	BOTSONT CHRISTIAN	17 Résidence rurale	sous sol 15 cm
30	RESPRIGET CLAUDE	3 résidence rurale	salle de jeux, garage, parquet flottant 3cm
31	CARDINAL OLMIER	35 Résidence rurale	sous sol
32	DOUERIN	Impasse des châtaigniers	sous sol, meubles
33	FEREC PIERRE	39 Résidence rurale	sous sol, congélateur, frigo, meubles
34	GARABEDIAN PIERRE	30 Résidence rurale	
35	KERNEIS ALAIN	55 Impasse des châtaigniers	pas de gros dégâts
36	PRIEUR GERARD	65 Rte de Landemeau	plaintes gonflées, eau remonté par la douche, baignoire ... (assainissement)
37	KERNEIS	Chemin des prairies	Chemin inondé
38	LE MEUR	8 Allée de Pen Ar Vally	dégâts portail
39	DIVERES JEAN YVES	Kersulec	congélateur, sèche linge, lave linge, tableau électrique
40	MOAL OLMIER	580 Rte de Kerdostin	extension dans l'eau 10-15 cm + allée creusée
41	Queguiner	30 rue de Traverse	cave inondé, balustrade de la terrasse arrachée

X) La parole aux adjoints et conseillers :

Pascale CORRE :

- Le RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés), une somme de 100 € pour un portable + test.
- Temps périscolaire : mise en place d'un permis à 8 points avec récupération de points pour bonne conduite.
- Halte garderie les mésanges : participation en hausse.

Hervé LE MENS :

- Démêlé avec la CCPLD pour le tri sélectif (conteneur collectif non mis en place dans certains villages pour le ramassage de demain (28 novembre).

Nathalie ABIVEN :

- Réunion avec le SIVURIC pour la cantine quelques difficultés pour les absences (problème pour la facturation ou non).
- Congrès des Maires à Paris intéressant.

René RAUD :

- 3^{ème} ligne téléphonique à la mairie (160 € par mois avec 2h vers les mobiles)
- Site internet, changement de prestataire.
- Syndicat d'électrification rurale : compétence télécom CCPLD, enfouissement des lignes, fibre optique que fait-elle ? Réunion le 12 décembre.
- Discussion panneaux lumineux (prochain conseil).

Julien POUPON :

- Une première réunion a eu lieu sur la tarification de l'eau et une autre sera programmée avant le conseil (vote le 18/12).

Bernard CORNEC :

- Inondation Pont Prenn devis 9 000 € HT
- Travaux à faire pour pallier les prochaines inondations.
- Revoir le problème du terrain de foot (Rémi).
- Chemin piétonnier de la Mignonne retard car à Kerguelen le chemin est intégré dans les parcelles (cadastre pas refait depuis 1934) + problème avec propriétaire de l'ancien zoo.

Sébastien GALLET :

- Dossier Kersimon avance malgré quelques problèmes avec les lots dédiés aux logements sociaux.
- Dossier Lann Rohou toujours en cours.

Fanch DANTEC :

- SIVURIC + Ecole : tri sélectif cantine énorme gaspillage, il demande d'essayer d'observer ce gaspillage pour voir quelles actions entreprendre.

Nathalie note que les quantités de viandes et légumes sont moins importantes.

Jean Louis VIGNON : Trouver comment mettre en place un observateur.

Nathalie : Peser ce qui arrive et ce que l'on jette ?

Prochain conseil le mardi 18 décembre 20h30

Vœux et pot de l'amitié le vendredi 11 janvier 2013